

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 31 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 12 Votants : 14 Procurations : 2

Date de convocation : 27 mai 2024

Date d'affichage : 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Yvan BOUAT, Michèle BARASCUD, Jean-François GALLIARD

Absents : Lionel CAYRON

Représentés : Sabine THOMAS par Anne-Marie FRENEHARD, Virginie GOVIGON par Paulette FOURNIER

Objet : CNAS (Comité National d'Actions Sociales)
Désignation d'un délégué agent

Délibération n° 2024-65

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué agent, correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Monsieur le maire, compte tenu des missions qui lui sont confiées dans sa fiche de poste à savoir la gestion des ressources humaines, propose de désigner Madame GUIRAUD Delphine en qualité de délégué agent et de correspondant.

Il rappelle que, compte tenu de ses délégations de fonction et de signature, Monsieur Alain DELMAS avait été désigné comme membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune au sein du CNAS.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Désigne** Madame GUIRAUD Delphine, correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.
- **Rappelle** que Monsieur DELMAS Alain est membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune au sein du CNAS.

Accusé de réception en préfecture

012-211201686-20240531-20243105_65-DE

Reçu le 07/06/2024
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

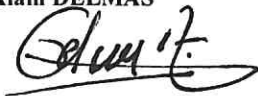
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 31 mai 2024

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



Le Maire,

Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : 0 7 JUIN 2024

Publié le : 0 7 JUIN 2024